



971-219711322-20250820-4-DE

Réception par le Préfet : 20-08-2025

Ville de TROIS-RIVIÈRES

Publication le : 20-08-2025

Séance du 08 AOÛT 2025

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AOÛT 2025**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Procurations
29	19	01
Vote		
À L'UNANIMITÉ	Pour : 20	
	Contre : 00	
	Abstentions : 00	

L'an 2025, le Vendredi 08 Août à 17 h 00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la **SALLE DES DÉLIBÉRATIONS**, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Jean-Louis FRANCISQUE**, Maire, pour la tenue de sa 4ème session ordinaire de l'année.

Élus	Présent	Absent	Procuration	Élus	Présent	Absent	Procuration
FRANCISQUE Jean- Louis	X			SACILE Serge	X		
MOCKA Jocelyne	X			DUFLO Rémi	X		
NOËL Jean-Philippe	X			DARMALINGON Charly		X	
GIRAULT Marie-Agnès	X			FARAJE Fabienne	X		
LAROCHELLE Louis		X		DEVAUX Charles-Henri	X		
URGIN Sabrina	X			ARICIQUE Valérie	X		
LAVITAL Patrick	X			CHRISTOPHE Annie	X 17H32		
ROCHEMONT Marylène		X		DAMAS Marie-Pierre	X		
MIROITE Fulbert		X		BOURGEOIS Sylviane		X	
ANSELME Jacques	X 17H06			RUPAIRE Frantz		X	
EUGÉNIE Gilberte	X			FAUSTA Jimmy	X 17H10		
SAINTE-LUCE Ninette		X		OTTO Josette		X	
SARREAU Alain			X	JERSIER Claude		X	
MARCIN Marie-Claude	X			LAROCHELLE Laurence	X 17H20		
LOSAT Albert	X				19	09	01

Élus absents	Procuration à :
SARREAU Alain	ANSELME Jacques

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**D_20250808_74
SUPPRESSION DE POSTE ET TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

Conformément à la réglementation en vigueur, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Publication le : 20-08-2025

Séance du 08 Août 2025

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste), le cas échéant après avis du Comité Social Territorial.

Le tableau des effectifs est un outil budgétaire obligatoire qui doit être révisé chaque année.

VU le Code Général de la fonction publique;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 16 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT le tableau des effectifs ;

CONSIDÉRANT les besoins de la collectivité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE
A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1: DE SUPPRIMER les emplois permanents suivants :

Catégorie	Grade	Quotité*	Effectif à supprimer	NOUVEL EFFECTIF
C	Adjoint administratif	TNC	2	0
C	Adjoint administratif	TC	17	6
C	Adjoint technique	TNC	50	2
C	Adjoint technique	TC	18	4
C	Adjoint du patrimoine	TNC	2	0
C	Adjoint du patrimoine	TC	3	2
C	Adjoint d'animation	TNC	7	1
C	Adjoint d'animation	TC	8	2
C	Opérateur des APS	TC	5	0
C	ATSEM ppal 2e classe	TC	10	4
*TC : Temps complet/ TNC : Temps non complet			122	21

ARTICLE 2 : Le tableau des effectifs des emplois permanents modifié se trouve annexé à la présente délibération.

ARTICLE 3 : La présente délibération deviendra exécutoire après avoir été transmise au représentant de l'État dans le département et publiée conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 4 : Le Maire de Trois-Rivières, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 08 Août 2025.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
-recours administratif gracieux auprès de mes services,
-recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet «www.telerecours.fr »



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE

BUDGET PRINCIPAL VILLE

(posetabeff 5.6.31)

TABLEAU D' EFFECTIF

Code Budget = 01

Date d'observation = 14/08/2025

Emplois de Permanent Titulaire

GRADES OU EMPLOIS	BUDGETES	DONT TNC	POURVUS	DONT TNC	VACANTS	DONT TNC
AUTRES EMPLOIS						
Emploi spécifique	2				2	
Sous-total	2				2	
Patrimoine et bibliothèques						
Adjoint territorial du patrimoine	3		1		2	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	3		1		2	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	6		2		4	
Assistant de conservation	1				1	
Assistant de conservation principal de 1ère classe	1		1			
Assistant de conservation principal de 2ème classe	1				1	
Sous-total	15		5		10	
Secteur administratif						
Adjoint administratif territorial	11	1	5	1	6	
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	17		13		4	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	29	2	13	2	16	
Attaché	5		3		2	
Attaché principal	2		1		1	
Rédacteur	4				4	
Rédacteur principal de 1ère classe	1				1	
Rédacteur principal de 2ème classe	3		3			
Sous-total	72	3	38	3	34	
Secteur animation						
Adjoint territorial d'animation	8	4	5	3	3	1
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	7		3		4	
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	13	4	9	2	4	2
Animateur	3		2		1	
Animateur principal de 1ère classe	1				1	
Animateur principal de 2ème classe	3		1		2	
Sous-total	35	8	20	5	15	3
Secteur emplois fonctionnels						
Directeur général des services des communes 2.000 à 10.000	1		1			
Sous-total	1		1			
Secteur police municipale						
Brigadier-chef principal	4		3		1	
Chef de police municipale	1				1	
Chef de service de police municipale	4		1		3	
Gardien-brigadier						
Sous-total	9		4		5	
Secteur social						

BUDGET PRINCIPAL VILLE

(posetabeff 5.6.31)

TABLEAU D' EFFECTIF

GRADES OU EMPLOIS	BUDGETES	DONT TNC	POURVUS	DONT TNC	VACANTS	DONT TNC
Secteur social (Suite)						
Agent social	2				2	
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles mater	5		1		4	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles mater	5		1		4	
Sous-total	12		2		10	
Secteur sportif						
Educateur territorial des A.P.S	3		1		2	
Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	1				1	
Opérateur territorial A.P.S.						
Sous-total	4		1		3	
Secteur technique						
Adjoint technique territorial	21	14	15	12	6	2
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	26	4	18	3	8	1
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	56	23	20	8	36	15
Agent de maîtrise	4		2		2	
Agent de maîtrise principal	1				1	
Technicien	1		1			
Technicien principal de 1ère classe	1				1	
Technicien principal de 2ème classe	3				3	
Sous-total	113	41	56	23	57	18
Total	263	52	127	31	136	21